



FEDERATION DES PERSONNELS DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE
FORCE OUVRIERE

Union Nationale des Syndicats
FORCE OUVRIERE de la SANTE PRIVEE

TOUS EN GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE LE 16 NOVEMBRE

La Ministre de la santé, Agnès BUZYN, déclare qu'elle veut « **économiser** » **3 milliards d'euros** sur le budget 2018 de la Sécurité Sociale en ciblant tout particulièrement les hôpitaux publics et privés. Elle annonce que :

- **tous les établissements sanitaires devront faire 1,6 milliard d'économies supplémentaires en 2018.**
- **la chirurgie ambulatoire devra atteindre « le chiffre de 7 patients/10 à l'horizon 2022 contre 5 patients/10 aujourd'hui.**
- **30% des dépenses de soins médicaux seront supprimés.**

La mise en œuvre d'une telle politique aurait des effets catastrophiques alors que dans tous nos établissements nous sommes déjà confrontés à une dégradation des conditions de travail sans précédent. Nous savons tous que le développement de l'ambulatoire aura comme conséquence de **nouvelles fermetures de lits, des fermetures de services** avec son cortège de réorganisation et de polyvalence, la précarisation des contrats de travail et la baisse des effectifs.

Dans les EHPAD, l'Etat prévoit de diminuer encore les budgets. S'ajoute à cette situation la suppression des contrats aidés. Pour imposer une telle dégradation de nos conditions de travail et du droit à la santé, Emmanuel MACRON et sa Ministre du Travail n'hésitent pas à s'attaquer au droit syndical et aux représentants du personnel.

En application des ordonnances, le projet de décret sur la fusion des Instances Représentatives du Personnel prévoit de **faire disparaître le CHSCT et de réduire le nombre de nos représentants du personnel.** Dans les établissements de moins de 50 salariés, les délégués du personnel non mandatés par un syndicat pourraient signer des accords inférieurs à la Convention Collective et au Code du Travail.

Toujours en application des ordonnances, **les employeurs auront les mains libres pour signer des accords plus défavorables que les accords de branche et la Convention Collective,** notamment sur les primes, les indemnités de départ en retraite ou le calcul de l'ancienneté ou encore les indemnités dimanches et fériés, les 13 ème mois conventionnels.

**C'est maintenant qu'il faut arrêter ces plans
de destruction de nos droits !**

Quelques jours avant la ratification des ordonnances par le parlement, les confédérations syndicales CGT, FO, ainsi que Solidaires et la FSU les organisations de jeunesse UNEF, UNL, FIDL appellent, le jeudi 16 novembre, à la grève interprofessionnelle public/privé contre les dispositions inacceptables mise en œuvre dans tous les domaines par ce gouvernement.

L'Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIERE de la Santé Privée considère, que nous soyons fonctionnaires ou que nous soyons salariés des établissements à but non lucratif ou du secteur commercial (cliniques, SSR et EHPAD), c'est **TOUS ENSEMBLE QUE NOUS POURONS** faire reculer le Gouvernement et obtenir satisfaction sur nos revendications.

POUR EXIGER :

- **Le retrait immédiat des Ordonnances Macron.**
- **En finir avec les restrictions budgétaires massives dans la santé et pour l'obtention des effectifs nécessaires dans toutes les structures et pour les EHPAD : 1 poste soignant pour 1 résident.**
- **L'amélioration des conditions de travail.**
- **L'augmentation des salaires et notamment de la valeur du point dans les Conventions Collectives Nationales.**
- **Le maintien de nos Conventions Collectives Nationales.**

L'UNION NATIONALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIERE DE LA SANTE PRIVEE APPELLE

- **Les salariés du secteur privé à but non lucratif ainsi que ceux du secteur commercial (Clinique, SSR et EHPAD) à se mettre massivement en grève.**

le jeudi 16 novembre

- **A participer aux assemblées de préparation à la grève qui se tiendront dans les établissements dans le cadre de l'action commune intersyndicale quand cela est possible.**

Paris le 02 novembre 2017